

Cueillette de plantes sauvages : gestion des sites de cueillette et des milieux

Jeudi 5 et Vendredi 6 Novembre à Montbrun-les-Bains (26)

Objectif : Comprendre comment fonctionne un milieu de cueillette et comment le gérer au mieux pour son activité et pour l'environnement, comprendre le cadre réglementaire de la cueillette.

Intervenant : Thomas Echantillac

Horaires : 9h-12h30 et 14h-17h30

Thèmes abordés :

- Les démarches en amont de la cueillette (recherche sur la plante, évaluation et gestion d'un site, organisation du chantier)
- Réglementation des espaces et des espèces
- Panorama de la saison de cueillette
- La filière des PPAM
- Sur le terrain : Repérage, Adapter sa cueillette à son besoin, différentes plantes, différentes parties.
- Aspects économiques : étude de cas et personnalisation

Formation ouverte aux producteurs.trices et sympathisant.e.s SIMPLES, ainsi qu'aux porteurs de projet en installation PPAM

- Adhésion sympathisant.e de 20€ demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent.e SIMPLES
- **5 places disponible pour les porteurs de projet d'installation en PPAM**
Participation prise en charge par le Parc naturel régional des Baronnies provençales (hors frais d'hébergement et restauration).
- 7 places disponibles pour les personnes éligibles VIVEA.
Participation prise en charge par le fonds de formation.
- 3 places maximum pour les personnes non fincées (VIVEA ou Parc naturel régional des Baronnies provençales)
Participation : Producteurs .trices SIMPLES, **70 € les 2 jours**
Sympathisant.es SIMPLES, **150 € les 2 jours**

Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets par voie postale :

- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 70 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA ou porteurs de projet financés par le Parc naturel régional des Baronnies provençales
- un chèque pour le paiement de la formation pour les stagiaires non financés
- le paiement éventuel d'une adhésion.

Pour le financement du Parc des Baronnies, les porteurs de projet d'installation en PPAM dans le Parc seront prioritaires.

Eligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 280 € pour les 2 jours
Merci de bien vérifier que vous êtes à jour de vos cotisations MSA pour la prise en charge.
Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation **spécifique « fonds de formation VIVEA »** qui contient une clé de sécurité. A éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci

Lieu de la formation et plan d'accès :

La formation aura lieu à la **salle polyvalente de la mairie de Montbrun-les-Bains (26 570)**



Hébergement et restauration

L'hébergement aura lieu aux **gîtes Léo Lagrange à Montbrun, lieu-dit Revès, Chemin de Lembouy, 26570 MONTBRUN-LES-BAINS** pour 23 €/nuit. 2 personnes par gîte, chambre individuelle. <https://www.montbrun-vacancesleolagrang.com/>
Merci d'apporter de quoi se restaurer (y compris le petit déjeuner) Une salle sera mise à disposition du groupe.

Contact Animateur Formation

Pour toute question relative au contenu ou à la logistique liée à la formation, **contacter Léa Rodier, secrétaire administrative du syndicat**
mail : secretariat@syndicat-simples.org
Tél : 06 41 27 41 52



Bulletin d'inscription

Formation : Ceuillette de plantes sauvages

Judi 5 et vendredi 6 Novembre à Montbrun-les-Bains (26)

A retourner avant le 16 Octobre à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE:

Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST
secretariat@syndicat-simples.org – 06 41 27 41 52

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée par voie postale. **Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet.**

Mme – M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : em@il :

Adhésion – Je ne suis pas adhérent, j'accompagne mon bulletin d'inscription d'un **chèque de 20 € à l'ordre de SIMPLES.**

Coût de la formation (chèque à envoyer à l'inscription à l'ordre de SIMPLES) :

Je suis porteur de projet d'installation en PPAM : **prise en charge complète par le Parc naturel régional des Baronnies provençales (5 places)**

– Commune d'installation :

Je suis éligible VIVEA : **prise en charge complète par le fond de formation (7 places)**
Je joins un chèque de caution de 70 € (non encaissé)

Je suis producteur/postulant SIMPLES et non éligible VIVEA : **70 €** } (3 places maxi)
 Je suis sympathisant.e non éligible VIVEA : **150 €**

Hébergement (chèque à envoyer avec votre inscription à l'ordre de SIMPLES) :

Je dormirai sur place la nuit du 4 Novembre **23 €**

Je dormirai sur place la nuit du 5 Novembre **23 €**

Total :

Statut actuel VIVEA N° de Siret : <input type="text"/>	Date de naissance	Pièces à fournir
<input type="checkbox"/> Éligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans (à jour de mes cotisations MSA)		aucune
<input type="checkbox"/> Installé(e) depuis moins de 2 ans		Attestation de régularité « Fonds de formation VIVEA » avec code de sécurité
<input type="checkbox"/> En démarche d'installation		Dossier PPP (originaux) à fournir

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

Date et signature :

